

Procédure Normalisée de Fonctionnement

TITRE : PROCÉDURES DE CIRCULATION ET D'ENTRETIEN POUR LES LOCAUX CB-R332 ET CB-R334 (HAMSTER)	NUMÉRO : A-7
DESTINATAIRES : Usagers et personnel du Service des animaleries	VERSION 1 : 15.05.09 VERSION 6 : 17.05.2016
ÉMISE PAR : Normand Lapierre, TSA et Sophie Ouellet, T.S.A. CORRIGÉE : Manon St-Germain, vétérinaire et directrice	CIPA :
APPROUVÉE PAR : Manon St-Germain, vétérinaire et directrice	DATE : 02.06.2009
BUT : Éviter la propagation d' <i>Helicobacter spp.</i> dans les autres salles d'hébergement et de manipulation de l'animalerie.	

MATÉRIEL :

- Cages, grilles, bouteilles d'eau, objet d'enrichissement, Enviro-dri® au besoin
- Papier brun propre
- Vaporisateur et tube de poudre de Virkon® pré pesé

SANTÉ ET SÉCURITÉ :

- *Helicobacter spp.* n'est pas une zoonose.
- Le port du sarrau ou d'un habit de travail de type chirurgical et des gants est obligatoire. Le port du masque N95 est obligatoire, puisque les protéines urinaires des rongeurs sont hautement allergènes.
- Se référer aux FTSS disponibles sur les postes de travail de l'animalerie connaître les risques liés à la manipulation du Virkon®.

GÉNÉRALITÉS : La porte d'accès CB-R332 est située à l'extérieur de l'animalerie, elle permet aux utilisateurs d'accéder directement aux salles de manipulation et d'hébergement sans avoir à passer par le corridor central de l'animalerie. La porte d'accès CB-R334 est située à l'intérieur de l'animalerie, seul le personnel de l'animalerie est autorisé à passer par cette voie d'accès. Voir le [PLAN POUR ENTRÉE ET SORTIE DES LOCAUX CB-R334 ET CB-R332](#) à la fin de ce document.

PROCÉDURES :

NOTE : Faire l'entretien quotidien des deux locaux (CB-R332 et CB-R334) à la fin de la tournée de l'animalerie chimie-biochimie (CB) et si possible à la fin de la journée.

A. Entrée par la porte du local d'hébergement CB-R334 (personnel de l'animalerie seulement)

1. Mettre un sarrau, des couvre-chaussures par-dessus la première paire et un masque, disponibles à l'entrée du local.
2. Procéder à l'entretien quotidien des animaux et du local d'hébergement.
3. Une fois par semaine (le mercredi) les cages et les accessoires (couvercle grillagé, objet d'enrichissement) des hamsters sont nettoyés et assainis au lave-cages.
4. Deux fois par semaine (mercredi et dimanche), les bouteilles d'eau et les bouchons sont nettoyés et assainis au lave-cages.
5. Les planchers des locaux sont balayés et lavés quotidiennement avec une solution de Virkon® 1 %.
6. Nettoyer les comptoirs du local de manipulation (CB-R332), puis désinfecter avec une solution de Virkon® 1 % au besoin.
7. Vider les poubelles.
8. Vérifier et ajuster au besoin :
 - a. savon à main
 - b. papier brun
 - c. contenant biorisque pour objets coupants/tranchants
 - d. gants et masques
9. Vaporiser avec une solution de Virkon® 1 % tous les objets qui doivent être sortis des locaux (cages, grillages, bouteilles d'eau, objets d'enrichissement, sacs de poubelles, etc.) ainsi que les roues du chariot utilisé pour le changement des cages. Le temps de contact est de 10 minutes.

B. Sortie via la porte du local d'hébergement CB-R334 (personnel de l'animalerie seulement)

1. Jeter les gants et le masque dans la poubelle du CB-R332.
2. Laver les mains dans le CB-R332.
3. Enlever le sarrau et les couvre-chaussures avant de sortir du local CB-R334.
4. Transporter le matériel souillé dans la salle de lavage. Procéder au nettoyage et à l'assainissement du matériel.

C. Entrée par la porte de la salle de manipulation CB-R332 (utilisateurs et personnel de l'animalerie)

1. Mettre un sarrau, un masque et des couvre-chaussures disponibles à l'entrée du CB-R332.
2. Effectuer les manipulations des animaux dans le local CB-R332, puis retourner les cages sur leur support dans le CB-R334.

3. Tout matériel (cage, litière souillée, etc.) devant retourner dans l'animalerie doit rester à l'intérieur des locaux CB-R332 ou CB-R334. Le personnel de l'animalerie se chargera de disposer de façon adéquate et de décontaminer si nécessaire le matériel en question lors de sa tournée de l'animalerie.

4. Disposer des carcasses en les déposants dans un sac à déchets biomédicaux bien identifiés avec une étiquette rouge.

D. Sortie par la porte de la salle de manipulation CB-R332 (utilisateurs et personnel de l'animalerie)

1. Jeter les gants et le masque dans la poubelle du CB-R332.

2. Laver les mains dans le CB-R332.

3. Enlever le sarrau et les couvre-chaussures avant de sortir du local.

4. Déposer les sacs contenant des carcasses animales dans le congélateur verrouillé situé en face du CB-R460. Une clé est nécessaire, voir auprès du Service des Animaleries. Se référer à la P.N.F. **T-9 Disposition des carcasses et autres déchets biomédicaux** pour plus de détails concernant la disposition des déchets biomédicaux.

PLAN POUR ENTRÉE ET SORTIE DES LOCAUX CB-R334 ET CB-R332

